

MARCHAND, LEMIEUX

AVOCATS

GREFFE 1

19 SEP. 2003

RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
MONTREAL

CONTENTIEUX

HYDRO-QUÉBEC

75, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 4<sup>e</sup> ÉTAGE

MONTREAL H2Z 1A4

TÉLÉPHONE : (514) 289-2211, POSTE 3558

TÉLÉCOPIEUR : (514) 289-5197

STÉPHANIE ASSOULINE  
NATHALIE BRIÈRE  
PAUL CHARBONNEAU  
JOSÉE DELAND  
VALÉRIE DURAND  
ÉRIC FRASER  
PIERRE GAGNON  
CHRISTIAN HOUDÉ  
LINE JANELLE  
JEAN-FRANÇOIS LACASSE  
JACINTE LAFONTAINE  
JULIE LAPIERRE  
NICOLE LEMIEUX  
GILLES MARCHAND  
JEAN-FRANÇOIS MERCURE

F. JEAN MOREL  
MARIA MOUDFIR  
CATHY NOSEWORTHY  
JOCELYNE PAQUETTE  
PASCAL PARENT  
MICHEL PASINI  
DOMINIQUE PICHÉ  
LOUIS PRÉVOST  
JEAN RAJOTTE  
SYLVY RHÉAUME  
BERNARD ROCHETTE  
MICHEL SIMARD  
JEAN-OLIVIER TREMBLAY  
SIMON TURMEL

Le 19 septembre 2003

Me Richard Lassonde  
Secrétaire par intérim  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Par messenger

OBJET: Suivi de la décision D-2003-159  
Rapport concernant le respect des étapes critiques inscrites aux contrats  
d'approvisionnement et de l'exercice éventuel d'une option de report  
Notre dossier : S-26381 /TS/NL

Chère confrère,

Conformément à la section 5.1 de la décision mentionnée en titre, veuillez trouver ci-joint un rapport relatif au respect de l'étape critique 1 portant sur l'acquisition par TransCanada Energy Ltd. de droits sur un terrain (art. 4 du contrat entre HQD et TCE)<sup>1</sup> et relatif à l'exercice de l'option de report n° 1 prévue à ce contrat.

Nous vous prions d'agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MARCHAND, LEMIEUX

  
Nicole Lemieux

NL/mb

1. Contrat d'approvisionnement en électricité entre TransCanada Energy Ltd. et Hydro-Québec Distribution – Centrale de production d'électricité de Bécancour – découlant de l'appel d'offres A/O 2002-01.

## **Suivi du contrat d'approvisionnement en électricité entre TransCanada Energy Ltd. et Hydro-Québec Distribution – Centrale de production d'électricité de Bécancour – découlant de l'appel d'offres A/0 2002-01**

- Étape critique 1 – Acquisition des droits sur le terrain – Date butoir: 20 août 2003

La date butoir du contrat a été reportée de trente (30) jours soit, du 21 juillet au 20 août 2003, conformément aux dispositions de l'article 4 du contrat. Selon cet article, lorsque l'approbation du contrat par la Régie de l'énergie est reçue dans un délai supérieur à trente (30) jours suivant le dépôt du contrat à la Régie, les dates butoir sont reportées par un délai équivalent à celui écoulé entre la date de l'approbation et la date cible de trente (30) jours.

Le 17 juillet 2003, TCE a fourni à HQD copie d'une option d'achat sur le terrain situé dans le parc industriel de Bécancour et copie d'une lettre provenant du propriétaire confirmant la prolongation de la durée de cette option d'achat.

Les négociations pour l'achat du terrain étant déjà en cours entre les deux (2) parties, la prolongation a été accordée avec les conditions suivantes:

- prolongation de l'option d'achat jusqu'au 29 août 2003;
- si requis, une prolongation additionnelle sera accordée. Toutefois la nouvelle date ne pourra dépasser trente (30) jours après la date de l'approbation du contrat par la Régie de l'énergie;
- dans tous les cas, la prolongation ne peut aller au-delà du 29 novembre 2003.

Le 28 juillet 2003, Hydro-Québec Distribution (HQD) a confirmé à TransCanada Energy (TCE) que les exigences de l'étape critique 1 énoncées à l'article 5.3 du contrat étaient respectées.

À titre de suivi, le 11 septembre dernier TCE informait HQD que l'acte de vente du terrain avait été signé par les deux (2) parties.

- Option de report # 1 – Date limite d'exercice: 1<sup>er</sup> septembre 2003

HQD n'a pas exercé cette option. Les options # 2 et # 3 prévues au contrat sont maintenant caduques.